

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

N° 16

**Objet : Convention financière
annuelle relative au Contrat de
ruralité – Année 2018**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Était suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Étaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Étaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-16_12122018

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Conseil d'agglomération a validé lors de la séance du 29 juin 2017, l'accord cadre du contrat de ruralité 2017-2020 de Provence Alpes Agglomération avec l'Etat.

Le contrat de ruralité vise à structurer les politiques publiques territorialisées. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers à savoir les dispositifs de l'Etat déjà en place (DETR, dotation au soutien à l'investissement public local (DSIL), FNADT, fonds de soutien au numérique) et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire autour de six volets prioritaires :

- Accessibilité aux services et aux soins,
- Développement de l'attractivité : économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...,
- Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- Mobilités locales et accessibilités au territoire,
- Transition écologique et énergétique,
- Cohésion sociale

Outre l'accord-cadre, une convention financière annuelle a été conclue le 15 décembre 2017 entre les signataires avec en annexe le tableau des actions prêtes à être engagées dans l'année et leur plan de financement. A ce jour, l'état d'avancement du tableau montre qu'en dehors des opérations abandonnées, le total des subventions DSIL et DETR est en contrepartie supérieur à ce qui avait été annoncé.

Pour l'année 2018, la convention financière est accompagnée du tableau récapitulatif des actions (annexés au présent rapport).

Il vous est proposé d'approuver la convention annuelle financière 2018 et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-16_12122018